

Sommaire du No 1177 du 17 novembre 1906.

Hors texte: Le Canada pittoresque; nos gravures d'actualité — Choses d'Europe — Commission exécutive, par l'hon. G. A. Nantel — Propos de Montréalais — Echos d'Amérique, par L. d'Ornano — Nouvelles canadiennes inédites: La statuette, par Mlle Marie Le Franc — Le chien et le mendiant, par Henri Roulland — Les moustiques de l'île d'Anticosti, par Paul Combes — A travers la mode — La vie au foyer — Pour nos jeunes amis — Feuilletons: **Le Chien d'Or** — **Colomba** — 3 pages humoristiques — La cuisine de Madame — Conte de fée: La chatte blanche — Une page d'histoire contemporaine inédite, par l'abbé Serpaggi — Concours de labour — A travers le Canada — Nos gardes-malades, par Jeanne — De ci de là — Etude sociale inédite: Dieu et le matérialiste, par feu A. Thomas — Poésies, variétés, etc.

Musique:Chant: **La rose du lac**, mélodie par H. de Fontenailles.

Choses d'Europe

En Angleterre

La politique des délégués anglais à la conférence internationale de Berlin, tenue pour discuter la question de la télégraphie sans fils, est loin d'avoir contenté tout le monde. On les accuse d'avoir compromis la situation qu'occupait la Grande-Bretagne arrivée à la tête de toutes les nations, tant sous le rapport de l'étendue de son système que de l'excellence des postes où elle avait établi ses stations navales.

Il est difficile de se rendre compte du bien fondé de ces accusations qui seraient dictées, disent les défenseurs des délégués, par les partisans intéressés dans les privilèges de la Cie Marconi.

Les rapports sont encore incomplets et on ne peut se former une opinion satisfaisante sur la matière qui est considérée comme des plus importantes par la marine anglaise.

Le point le plus discuté repose sur les réserves de la Grande-Bretagne, quant à la clause 3^{ème}, par lesquelles le gouvernement entend soustraire telles stations, qu'il désignera, autres que les stations navales ou militaires, de l'opération de la convention générale d'intercommunication obligatoire.

Ces réserves ont été vigoureusement défendues par les délégués anglais tout d'abord, mais elles furent plus tard adoucies, dit-on, par des assurances particulières et privées, contre lesquelles les partisans de la Cie Marconi en Angleterre protestent vivement allant jusqu'à prédir un procès entre le Gouvernement anglais et cette dernière.

Le correspondant de Berlin, du "Times" défend l'à-propos des concessions anglaises et soutient que cette libéralité sera bien récompensée en temps de guerre par la familiarité que les opérateurs anglais auront acquise avec les divers systèmes en usage et que le contrôle du Gouvernement de toutes les stations sur le territoire anglais assurera à la Grande-Bretagne une immense prépondérance dans le domaine de la télégraphie sans fils.

La Grande-Bretagne a été le principal adversaire de la proposition des Etats-Unis de rendre obligatoire l'intercommunication entre vaisseau et vaisseau, qui a été adoptée contre elle grâce à l'appui de l'Allemagne et des petites nations de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

"Le Canada", dit un journaliste anglais dans l'"Evening Post" de N.-Y., à propos de cette grosse discussion internationale, "possède un vaste système Marconi, dans le golfe Saint-Laurent, et il se plaint qu'il n'a pas été représenté par ses propres délégués à la conférence."

* * *

Au dernier moment, nous voyons que le traité international dit du Radio-Telegraph, qui est basé sur le principe d'intercommunication obligatoire entre les systèmes de télégraphie sans fils, a été signé par toutes les parties intéressées.

En France

Le changement du gouvernement Sarrien en gouvernement Clémenceau n'a pas marché tout seul. M. Clémenceau n'était pas l'unique appelé à la succession Sarrien. Il fut très fortement question de M. Léon Bourgeois. M. Fallières fut sur le point de l'appeler le premier. Mais le ministre des affaires étrangères se montra très hésitant et plutôt disposé, dès les débuts de la crise, à suivre son chef M. Sarrien. "Nous nous en irons ensemble", aurait-il dit à ce dernier.

Les ministres modérés MM. Poincaré, Leygues, Etienne se sont retirés pour ne pas embarrasser le nouveau Premier qui, d'ailleurs, ne se serait pas gêné plus que d'habitude et aurait fait comme il a fait en plaçant à ses côtés dans le cabinet, des radicaux avancés comme MM. Pichon, Caillaux, Viviani.

Il a fallu quelque temps pour mettre le nouvel orchestre d'accord, mais enfin, au nom des grands principes à sauvegarder et de l'humanitarisme libéral et libérant à propager, on a réussi à former un ministère Clémenceau. Gumbetta, Waldeck-Rousseau, Clémenceau, c'est la trinité des Grands Ministères de la Troisième. Reste à savoir si le dernier venu fera mieux que ses deux prédécesseurs. C'est fort douteux.

* * *

Le nouveau cabinet, après plusieurs délibérations et beaucoup de tâtonnements, a réussi à s'entendre sur une formule qui définit sa politique et cristallise — pour employer le dernier mot à la mode — la pensée ministérielle à l'endroit de la mise à exécution de la loi de séparation: l'Etat, les délais écoulés pour la formation des Cultuelles, déclarera désaffectés les églises, chapelles et séminaires pour se les attribuer à lui-même, aux départements, aux cantons ou aux communes, suivant le cas, confisquant ainsi pour 800,000,000 de francs de propriété aux catholiques et mettant ceux-ci dans l'obligation de se pourvoir, à nouveau, de tous les objets du culte. On ne veut pas profiter, dirait M. Briand, de notre loi si large de la Séparation, eh bien! tant mieux pour l'Etat, tant pis pour l'Eglise. L'Etat, déchargé de tous les frais concordataires va hériter de milliards qui iront rejoindre ceux des communautés religieuses! Et les bonnes razzias de cléricaileries que les officiels se promettent tout en faisant miroiter aux yeux des fidèles de la Nouvelle Loi des parts de gâteaux succulents, qui mettent déjà l'eau à la bouche de tous ces héritiers de l'Eglise dépouillée!

Mais que de déceptions se préparent les uns et les autres! Que reviendrait-il à chacun des détresseurs, si, de fait, les églises allaient échoir à l'Etat, aux cantons, aux communes!

* * *

Mais la Nouvelle Loi, qui est peut-être le dernier testament — non sans codiciles — de la Troisième, aura toujours eu du bon. Elle aura réveillé le sentiment religieux dans l'âme d'une foule de radicaux-socialistes-collectivistes, incroyants de tous calibres par conviction, ignorance, mais plutôt par calcul politique ou d'affaires. Imagine-t-on que nombre de non pratiquants qui ont passé leur vie à blasphémer Dieu, à se moquer de ses commandements et de ceux de son Eglise, se sont mis en tête d'établir des associations cultuelles! Leur propre bien et le mal des catholiques, voilà ce que veulent ces bons apôtres de la Nouvelle Loi.

C'est à Auch que se produit ce zèle inespéré pour la rénovation religieuse et il y revêt de telles formes qu'on se demande si la France officielle tout entière, athée et persécutrice, n'a pas d'ores et déjà trouvé son chemin de Damas.

Voyons en effet. Le conseil municipal de la ville d'Auch vient de se constituer en association cultuelle, et a décidé que, dorénavant, dans les quatre anciennes paroisses concordataires de la commune d'Auch, l'exercice du culte catholique serait assuré par les soins de ses conseillers municipaux.

Est-ce à dire que ce sont les conseillers municipaux eux-mêmes qui donneront l'absolution, célébreront les messes et administreront les sacrements?

Non — mais alors comment la municipalité va-t-elle recruter ses desservants?

Les sentiments anticléricaux de la municipalité d'Auch sont notoires, et il est hors de doute que le fait de fréquenter les offices était auprès d'elle la pire des recommandations.

Lorsqu'un candidat se présentait pour briguer une fonction municipale quelconque, à la voirie urbaine, dans les bureaux de la mairie, ou dans les octrois, le premier point était que

ni lui ni les siens ne missent et n'eussent jamais mis les pieds à l'église.

C'est pourquoi on se demande où la municipalité d'Auch ira chercher des libres-penseurs chargés de dire la messe, et s'il ne lui sera pas difficile de placer, à la tête de ses quatre paroisses, pour y assurer l'exercice du culte catholique, des desservants selon son coeur, — des prêtres catholiques qui n'auraient pas été baptisés:...

Qu'importe! On aura toujours fait son gros possible pour mettre la main sur les églises, en tirer un certain bénéfice et ça durera ce que ça pourra. Qui donc a dit que le Français manquait de sens pratique? Ça n'est toujours pas celui de la bonne ville d'Auch.

* * *

Les évêques irlandais ont, à leur tour, adressé une lettre de sympathie, de haute et entière approbation, au clergé de France. Voici le texte de ce précieux document qui fait bien suite aux communications des évêchés américains: Collège de Saint-Patrice, Maynooth, Irlande.

Votre Eminence,

L'amitié chaleureuse qui a toujours uni les catholiques d'Irlande à leurs frères de France et les faveurs signalées dont nous avons souvent bénéficié de la part de la grande et généreuse nation française, nous font un devoir spécial de partager vos soins et vos douleurs comme vous avez partagé les nôtres aux jours de nos luttes pour la foi de Jésus-Christ.

Nous profitons donc de notre réunion annuelle pour offrir à Votre Eminence, au vénérable évêché de France, au clergé et au peuple catholique de votre pays, l'expression de nos profondes et très fraternelles sympathies au milieu des épreuves pénibles que vous traversez aujourd'hui.

De même que les catholiques du monde entier, nous nous réjouissons de l'attitude ferme et digne que vous maintenez en présence des dangers qui vous menacent. Votre esprit d'unité et de foi, votre fidélité admirable aux plus glorieuses traditions de la France, votre confiance si complète et si frappante dans la direction et les conseils de l'auguste Pontife dont c'est le devoir de veiller aux intérêts suprêmes de l'Eglise, sont pour nous l'objet d'une juste admiration et ne nous laissent aucun doute sur l'issue d'un conflit que vous ne pouviez pas éviter.

Nous avons la profonde conviction que la foi de la France catholique sortira plus forte et plus pure des épreuves auxquelles elle est actuellement soumise, et que l'Eglise de saint Louis, loin d'hésiter, acquerra de nouvelles forces pour remplir sa glorieuse et digne mission.

Avec les sentiments de la plus profonde vénération, nous sommes les serviteurs en Jésus-Christ les plus fidèles et les plus dévoués de Votre Eminence.

Au nom de tous les archevêques et évêques d'Irlande: Michel, cardinal; Logue, archevêque d'Armagh; Richard, évêque de Waterford et Lisamore; Henri, évêque de Down et Connor.

En Espagne

Le parti libéral qui est au pouvoir, semble bien décidé à presser l'adoption d'une loi sur les associations religieuses, assez semblable, dans les grandes lignes à celle de la France. Mais il y a loin de l'esprit dans lequel sera rédigée et appliquée cette législation à l'esprit de persécution qui a présidé à la mise à exécution de la loi française.

On légifèrera bien sur les associations religieuses en Espagne, comme on fait partout, mais pour les réglementer non pour les supprimer, pour délimiter leurs droits civils, leurs devoirs, leurs privilèges, non pour leur enlever toute existence légale.

Le Roi Alphonse XIII est d'accord sur ce point avec ses ministres, car il est un roi constitutionnel qui règne mais ne gouverne pas.

Il est aussi question de reviser le concordat de 1852, mais en respectant les prescriptions du protocole, et en se servant de tous les moyens qu'une diplomatie autorisée de part et d'autre, peut employer pour arriver à une entente amicale, à un "modus vivendi", qui soit acceptable aux deux parties intéressées.

Certes on aurait bien tort de chercher des traits de ressemblance parfaite entre les projets des gouvernants espagnols, tout radicaux qu'ils sont, et les entreprises sectaires du "Bloc" contre l'Eglise de France.

NEMO.